

ASSEMBLEE DE CORSE

2 EME SESSION ORDINAIRE DE 2020

REUNION DES 24 ET 25 SEPTEMBRE 2020

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE

**MUDIFICAZIONE DI A DELIBERAZIONE RILATIVA A A
DESIGNAZIONE DI I RIPRESENTANTI DI L'ASSEMBLEA
DI CORSICA A A CAMERA DI I TERRITORII**

**MODIFICATION DE LA DELIBERATION RELATIVE A LA
DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE L'ASSEMBLEE
DE CORSE AU SEIN DE LA CHAMBRE DES TERRITOIRES**

RAPPORT DU PRESIDENT DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE

M. Louis POZZO DI BORGO a été élu le 10 juillet 2020, Président de la Communauté d'Agglomération de Bastia (CAB). Il est à ce titre membre de droit de la Chambre des Territoires.

Aussi, il convient de procéder à la désignation de son remplaçant parmi les Conseillers à l'Assemblée de Corse appelés à y siéger.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.